

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	14	8
----	----	---

Séance du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents :

Excusés : DESTANDAU Stéphanie, CHIRIAUX Allisson, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

21022025-5 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget assainissement

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE : le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget assainissement et arrête ainsi les compte :

Pour : 8

Contre : 0

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu :	120 634.11 €
Réalisé :	65 147.12 €
Reste à réaliser :	45 322.80 €

Recettes :

Prévu :	120 634.11 €
Réalisé :	22 313.11 €
Reste à réaliser :	58 781.80 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu :	1216 199.51 €
Réalisé :	9 851.91 €

Recettes :

Prévu :	126 199.51 €
Réalisé :	121 968.64 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 42 834.01 €
Fonctionnement :	112 116.73 €
Résultat Global :	69 282.72 €

Fait et délibéré à LAHONTAN, le 21 février 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Patrice LALANNE